

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE EXPOSITION A TITRE GRACIEUX

DÉCISION N° AU-18-149 EN DATE DU 28 MAI 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ENSAD Alumni Paris, dont le siège social est situé 31, rue d'Ulm – 75 005 PARIS – représentée par Monsieur Damien Valero, pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une exposition intitulée « L'or blanc, d'une manufacture à une école » du 2 au 22 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2017-2018.

DÉCIDE

DE SIGNER une convention, avec l'ENSAD Alumni Paris, dont le siège social est situé 31, rue d'Ulm – 75 005 PARIS – représentée par Monsieur Damien Valero, pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une exposition intitulée « L'or blanc, d'une manufacture à une école » du 2 au 22 juin 2018.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Odile SÉGURET

SIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180528-Imc1H5266H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/05/2018

Date de Publication : 28/05/2018